

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE4<sup>ème</sup> séance de l'année 2015

DÉLIBÉRATION N°2015.07.04/189

30 JUL. 2015

Jeudi 16 juillet 2015

**Participation de la  
Communauté d'Agglomération  
CAP Excellence  
au capital de la Société d'Economie Mixte  
dite provisoirement « SEM ENERGIE »  
en cours de création par le Syndicat Mixte  
d'Electricité de la GUADELOUPE (Sy.MEG)**

L'an deux mille quinze, le jeudi 16 juillet, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 8 juillet 2015.

Présents : 26		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Jacques	BANGOU	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Pierre	THICOT	15 <sup>ème</sup> Vice-Président
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY	
Mme Josiane	GATIBELZA	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Audry	CORNANO (jusqu'à 13h02)	
Mme Juliana	FENGAROL (à partir de 11h06)	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	

Excusés représentés : 3
<b>Vice-Président :</b> Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Procuration à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE (à partir de 11h08)
<b>Conseillères Communautaires - Membres du Bureau :</b> Mme Marlène MELISSE-MIROITTE Procuration à M. Jean-Charles SAGET Mme Corinne PETRO Procuration à M. Justin DESSOUT (jusqu'à 10h18)

Excusés non représentés : 6
<b>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</b> Mme Marie-Camille MOUNIEN (à partir de 12h06) Mme Lyliane PIQUION M. Michel RINÇON (à partir de 12h16)
<b>Conseillers Communautaires :</b> M. Jean-Luc CELIGNY (à partir de 12h22) Mme Hélène MOLLA-POLIFONTE Mme Nadège THÉOPHILE (à partir de 12h29)

Absents : 15
<b>Vice-Président :</b> M. Georges BREDENT (8 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<b>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</b> M. Justin DESSOUT (à partir de 10h18) M. Dominique THÉOPHILE Mme Francesca FAITHFUL
<b>Autres Conseillers Communautaires :</b> M. Chazy CIRANY (à partir de 11h53) - M. Harry DURIMEL Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE - Mme Célia HATCHI-MIMIETTE - Mme Solange LEBLANC M. Maurice LORQUIN - M. Daniel MARSIN M. Alix NABAJOTH - M. Patrick SELLIN (à partir de 12h42) M. Olivier SERVA (à partir de 12h44) - Mme Ketty WALPO

Le Conseil Communautaire a désigné *Monsieur Jean-Luc CELIGNY* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment le titre II de son livre V;
- VU le Code du commerce ;
- VU la loi n°83-597 du 7 juillet 1983 relatives aux sociétés mixtes locales,
- VU la loi n°2002-1 du 2 janvier 2002 tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales,
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1<sup>er</sup> mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le projet de statuts joint à la présente délibération ;
- VU la lettre du Président du Syndicat Mixte d'Electricité de la GUADELOUPE (*Sy.MEG*) en date du 29 juin 2015 ;

**Considérant** le rapport du Président ;

**Considérant** le souhait de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence avec d'autres actionnaires publics et privés de se doter d'une structure leur permettant de développer les projets utilisant des énergies renouvelables ;

**Considérant** la possibilité prévue par l'article L1521-1 du Code général des collectivités territoriales de constituer une société d'économie mixte pour toute activité d'intérêt général ;

**Considérant** la volonté de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence avec d'autres actionnaires publics et privés de créer une société d'économie mixte dédiée à la mise en œuvre de cette initiative dans le domaine des énergies renouvelables ;

**Considérant** en conséquence la nécessité de constituer cette société et d'adopter ses statuts ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;**

**ARTICLE 1** – D'acter le principe de la participation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au capital de la société d'économie mixte régie par les dispositions des articles L1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ayant pour objet de réaliser des projets d'aménagement et d'exploitation de moyens de production et de distribution utilisant les énergies renouvelables, de réaliser ou d'apporter son concours à des actions ou opérations favorisant la maîtrise de l'énergie ou de nature à réduire le recours aux énergies fossiles. Plus généralement, elle pourra assurer toutes activités et opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de contribuer à son développement.

La société exercera les activités ci-dessus, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui. La société peut prendre toutes participations ou tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises dont l'activité serait de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

**ARTICLE 2** – Suite à la proposition du Président et des Conseillers Communautaires, que le niveau de la participation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au capital de ladite SEM sera déterminé à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil Communautaire.

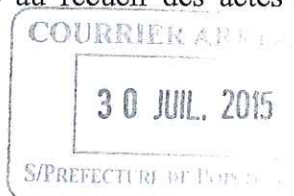
**ARTICLE 3** – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 4** – Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public de CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Electricité de la GUADELOUPE (Sy.MEG) ainsi qu'à Madame le Comptable Public de CAP Excellence.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.



Pour copie conforme

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le 30 JUL. 2015
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le 31 JUL. 2015
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 31 JUL. 2015
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le 31 JUL. 2015
- Délibération transmise au Président du Sy.MEG, le 31 JUL. 2015
- Délibération transmise au Comptable Public de CAP Excellence, le 31 JUL. 2015

Pointe-À-Pitre, le 29 juillet 2015

Le Président

Éric JALTON



